

**Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)**  
**Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 13 Janvier 2025**

L'an deux mille vingt cinq le Treize janvier, à 18 heures et 30 minutes,  
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Daniel COTTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/01/2025

**Présents** : M. Daniel COTTON, M. Jean François FAURE, M. Frank BRESSON, M. Christophe SARAYOTIS, M. Jean PUZENAT,

**Absents excusés** : Mme Christine TERRAIL, a donné pouvoir à M. Jean François FAURE

**Absents** : M. Pierre VIEUX, Mme Jeanne RODRIGUEZ,

M. Jean PUZENAT est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide le Procès Verbal de la dernière séance du conseil à l'unanimité.

**1/ Contrat prestataire :**  
reporté

**2/ Visite de la Députée :**  
Une rencontre entre élus municipaux et la députée du Département de la Drôme est fixée au 7 février à 18h30.

**3/ Dégrèvement Taxe foncière du non bâti :**  
Le listing des parcelles ayant fait office de dégrèvement est consultable en mairie par les agriculteurs et administrés de la commune.

**4/ Risque Incendie Cycle de formation :**  
Les formations proposées aux élus sont : le 23/01, 07/04

**5/ Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme : Mobilisation de dépôts sauvages :**  
Une collecte des déchets constatés en dépôt sauvage sur l'intégralité de notre commune est organisée par la fédération les 14, 15 et 16 mars 2025. Les citoyens de Plan-de-baix peuvent s'y joindre. Renseignements auprès de la Fédération : 04.75.81.51.20

**6/ Engagement vacataire :**  
La vacation ne sera valable qu'avec autorisation au préalable.

**7/ Borne recharge électrique :**  
La convention avec l'entreprise LUM'IN pour installer deux bornes de recharges pour VL électriques est validée à l'unanimité des membres du conseil municipal présents. Son installation est prévue en février-mars 2025.  
Ces bornes seront situées à l'entrée gauche du Parking des camping-cars. Cette occupation permanente du domaine public générera une recette communale appelée Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) d'une valeur de 200,00€ HT par an.

***Délibéré à l'unanimité***

**Questions diverses :**

Cimetière, bascule : M. Franck Bresson informe le CM que la cellule Patrimoine (Mme Pommaret) du Département de la Drôme pourrait apporter son concours financier pour initier les travaux de refctcion du mur d'enceinte du cimetière et la réfection de la bascule. Pour le cimetière, deux devis seront demandés à Jean-François Faure et SARL LEBRAT Père et fils.

**La séance est levée à 20h55**

**Le prochain Conseil Municipal se réunira le LUNDI 10 Février 2024 à 18h30**

Le secrétaire de séance,  
Jean PUZENAT

Le Maire,  
Daniel COTTON

